

en résidence à Rome, oncle du R. P. Bastide, de la Société de Jésus, de M. l'abbé Rocher, curé de Gargas (Haute-Garonne), et de M. l'abbé Périllié, curé de Saint-Paul-Damiatte (Tarn), il appartient à l'Eglise par les liens du sang.

(*Libre Parole*, de Paris, 12 février.)

Les Spiritins en Acadie

Saint-Paul de la Croix, le 26 février 1907.

Monsieur le Directeur,

Le R. P. de Rochemonteix, dans une lettre datée de Versailles, et publiée dans la *Semaine religieuse* de Québec, le 23 juillet, confirme ce que nous avons publié au sujet de la *Congrégation du Saint-Esprit* ou *Spiritins* au Canada.

Nous avons démontré que cette congrégation n'avait jamais envoyé de ses sujets congréganistes au Canada, notamment en Acadie, au dix-huitième siècle, pour la raison bien simple que cette congrégation n'existait pas alors telle qu'elle est aujourd'hui. Nous nous sommes renseigné à ce sujet auprès du T. R. P. Le Floch, supérieur du séminaire français à Rome, Spiritin lui-même et auteur de la vie du fondateur de sa congrégation.

Or le T. R. P. Le Floch nous dit expressément, dans une lettre datée de Rome, 23 novembre 1906, que « les Spiritins du dix-huitième siècle n'étaient pas des religieux. Ils formaient « une simple association de prêtres séculiers dont le but était « d'élever des prêtres séculiers en vue du ministère apostolique « et spécialement pour les pays d'outre-mer. »

Autre raison péremptoire, c'est que les prêtres de la Société du Saint-Esprit de cette époque se réservaient pour la direction des séminaires dont ils étaient chargés en France. Ils n'envoyaient dans les missions lointaines que ceux de leurs élèves qui en manifestaient le désir.

Maintenant ces missionnaires élèves des séminaires du Saint-Esprit étaient-ils vraiment *agregés* à la Société des Spiritins ? Le même P. Le Floch va nous répondre d'une manière assez claire pour chasser les scrupules du bon Père de